REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN ~ ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20240226-23DCC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 février 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi vingt-six février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de Saint-André-d'Huiriat sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		X	
	M. GADIOLET (suppléant)	X		
Biziat	G. AGATY	X		
	C. LEMONON (suppléante)		X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X		
	K. LACROIX (suppléante)			
Chaveyriat	G. RAPY	X		
	G. RONGEAT (suppléante)			
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X		
	N. LE MOAL (suppléante)			
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X		
	C. TURCHET	X		
	M. DANNACHER	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X		
	N. MARMIER (suppléante)			
Grièges	A. GREMY	X		
	T. CHARVET	X		
	A. SANDRIN		X	
Laiz	S. SCHAUVING	X		
	S. MARECHAL GOYON		X	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Mézériat	G. DUPUIT	X		
	N. ROBIN	X		
	L. VOLATIER	X		
Perrex	J.-J. VIGHETTI	X		
	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE		X	
	L. MICHEL	X		
Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	X		
	MC. BODILLARD (suppléante)			
Saint Cyr-sur-Menthon	K. PARET	X		
	M.-A BOST	X		
	B. PELLETIER	X		
Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	X		
	M. BROCHAND (suppléant)			
Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
	R. BROYER (suppléant)			
Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	X		
	L. MAUGE (suppléant)			
Vonnas	A. GIVORD	X		
	J.-F. CARJOT	X		
	E. DESMARIS	X		
	F. DUBOIS		X	
	J.-L. GIVORD		X	

Envoi de la convocation : 20/02/2024
Affichage de la convocation : 20/02/2024
Nombre de conseillers élus : 32
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 30

Mme Sylvie MARECHAL-GOYON a transmis pouvoir à M. Sébastien SCHAUVING.
Mme Annie SANDRIN a transmis pouvoir à Mme Annick GREMY.
M. Jean-Louis GIVORD a transmis pouvoir à M. Jean-François CARJOT.

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : AFFAIRES GENERALES - Vente d'une parcelle à la Commune de LAIZ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240226-20240226-23DCC-AI
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Veyle actés par arrêté préfectoral du 25 septembre 2023 portant modification des compétences de la Communauté de communes de la VEYLE ;

Vu l'avis des domaines en date du 10 janvier 2024.

Considérant que la Commune de Laiz a sollicité la Communauté de Communes, afin d'acquérir environ 500 m² à détacher de la parcelle C 703 ;

Considérant qu'il a été convenu de céder une partie de la parcelle à la Commune de Laiz pour la somme de 320 € ;

Considérant que les frais de géomètre seront à la charge de la commune de Laiz.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession d'environ 500 m² à détacher de la parcelle C 703 pour un montant forfaitaire de 320 € et que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune de Laiz.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents préalables et consécutifs à cette cession.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE
Pôle des Services Publics
14 rue de la Poste
BP 7
01290 PONT DE VEYLE

Christophe GREFFET.

Certifié exécutoire
Affiché le : 05/03/2024
Transmis en Préfecture le : 05/03/2024

***Voies et délais de recours** : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.*

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20240226-20240226-23DCC-AI
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024